Compte-rendu du Conseil municipal de SAINTE-NATHALENE réuni le 16 MARS 2021 à 20H30

Présidé par : PERUSIN Jean-Michel, Maire.

Présents : BOMBET Franck – DESPLAT Jean-Luc – DUBOST Monica – ROUQUIE Bertrand – LOVISA Isabelle – COUDERC Alexandre – PINGUET Sylvie – TACHE Frédéric – MARTINET Jean-François – CORBELLARI Séverine.

Absents excusés : KOLESNIKOFF Serge (procuration à DUBOST Monica) – AUDOUARD Brigitte (procuration à TACHE Frédéric) – Catherine DELORD – Dominique CHEYROU.

Secrétaire de séance : COUDERC Alexandre.

oooooooooooo

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020 DU PERCEPTEUR (budget principal commune et assainissement)

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2020 du percepteur.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Compte administratif 2020 Commune

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT (4)	RECETTES OU EXCEDENTS (4)	DEPENSES OU DEFICIT (4)	RECETTES OU EXCEDENTS (4)	DEPENSES OU DEFICIT (4)	RECETTES OU EXCEDENTS (4)
Résultats reportés	0,00 €	252 239,93 €	47 817,43 €	0,00 €	0,00 €	204 422,50 €
opérations de l'exercice	444 079,69 €	530 271,47 €	75 243,10 €	126 643,52 €	519 322,79 €	656 914,99 €
TOTAUX	444 079,69 €	782 511,40 €	123 060,53 €	126 643,52 €	567 140,22 €	909 154,92 €
Résultat de clôture	**0,00 €**	**338 431,71 €**	**0,00 €**	**3 582,99 €**	**0,00 €**	**342 014,70 €**
Reste à réaliser	0,00 €	0,00 €	30 981,50 €	732 660,24 €	30 981,50 €	732 660,24 €
TOTAUX CUMULES	0,00 €	338 431,71 €	30 981,50 €	736 243,23 €	30 981,50 €	1 074 674,94 €
RESULTATS DEFINITIFS	**0,00 €**	**338 431,71 €**	**0,00 €**	**1 468 903,47 €**	**0,00 €**	**1 043 693,44 €**

Compte administratif 2020 Assainissement

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT (4)	RECETTES OU EXCEDENTS (4)	DEPENSES OU DEFICIT (4)	RECETTES OU EXCEDENTS (4)	DEPENSES OU DEFICIT (4)	RECETTES OU EXCEDENTS (4)
Résultats reportés	0,00 €	2 433,32 €	7 040,81 €	0,00 €	7 040,81 €	2 433,32 €
opérations de l'exercice	33 190,47 €	37 524,40 €	20 414,31 €	19 830,81 €	53 604,78 €	57 355,21 €
TOTAUX	33 190,47 €	39 957,72 €	27 455,12 €	19 830,81 €	60 645,59 €	59 788,53 €
Résultat de clôture	**0,00 €**	**6 767,25 €**	**7 624,31 €**	**0,00 €**		**-857,06 €**
Reste à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	0,00 €	6 767,25 €	7 624,31 €	0,00 €	0,00 €	-857,06 €
RESULTATS DEFINITIFS	**0,00 €**	**6 767,25 €**	**7 624,31 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**-857,06 €**

Après présentation des comptes administratifs par le 2ème adjoint, en dehors de la présence du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs ci-dessus présentés.

AFFECTATION DES RESULTATS

Affectation du résultat commune

Constatant que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent d'exploitation de 338 431, 71 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

RÉSULTAT DE L'EXERCICE : EXCÉDENT	338 431, 71 €
DÉFICIT	/
A) EXCÉDENT AU 31/12/2020.....	338 431, 71 €
● Exécution du virement à la section d'investissement (article 1068).....	0 €
● Affectation complémentaire en réserves (article 1068).....	80 000, 00 €
● Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (article 002).....	258 431, 71 €

Affectation du résultat budget Assainissement

Constatant que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent d'exploitation de 6 767, 25 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

RÉSULTAT DE L'EXERCICE : EXCÉDENT	6 767, 25 €
DÉFICIT	/
A) EXCÉDENT AU 31/12/2020.....	6 767, 25 €
● Exécution du virement à la section d'investissement (article 1068).....	6 767, 25 €
● Affectation complémentaire en réserves (article 1068).....	0 €
● Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (article 002).....	0 €

VOTE DU TAUX DES TAXES 2021

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux des impôts pour 2021.
Aussi, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2021 à chacune des taxes directes locales, il décide de retenir les taux portés au cadre 10 de l'état 1259 COM intitulé : ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION qui sont les suivants :

- Taxe foncière (bâti) 18,98 %
- Taxe foncière (non bâti) 87,42 %

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

Budget principal commune

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve par chapitres le Budget Primitif de l'exercice 2021 de la Commune (M-14) qui s'équilibre comme ci-après :

Dépenses :

▪	Fonctionnement :	673 731, 71 €
▪	Investissement :	1 207 360, 99 €
	TOTAL	**1 881 092, 70 €**

Recettes :

▪	Fonctionnement :	673 731, 71 €
▪	Investissement :	1 207 360, 99 €
	TOTAL	**1 881 092, 70 €**

Budget Assainissement

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve par chapitres le Budget Primitif de l'exercice 2021 du budget assainissement collectif bourg (M-49) qui s'équilibre comme ci-après :

Balance Générale des Comptes

Dépenses :

▪	Fonctionnement :	43 437, 40 €
▪	Investissement :	28 649, 56 €
	TOTAL	**72 086, 96 €**

Recettes :

▪	Fonctionnement :	43 437, 40 €
▪	Investissement :	28 649, 56 €
	TOTAL	**72 086, 96 €**

ATTRIBUTION DU MARCHE « AMENAGEMENT DU BOURG ET DE LA TRAVERSE » (RD 47 B)

Le Maire informe le conseil municipal que l'appel d'offres (marché à procédure adaptée comportant 2 tranches de travaux pour une durée d'environ 30 semaines) concernant l'aménagement du bourg et de la traverse a été clos le 28/01/2021. Les offres des entreprises ont été remises au maître d'œuvre, le **Cabinet ING & MO** à Cénac et Saint-Julien, qui les a analysées.

L'estimation des travaux est de 550 546,80 € HT soit 660 656,16 € TTC.

Les critères ont porté sur :

- La valeur technique de l'offre (programme d'exécution détaillé, références, performances en matière de protection de l'environnement) 60 %
- Le prix 40 %

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 04/03/2021. Cinq entreprises ont présenté leur offre :

- SPIE BATIGNOLLES MALET
- COLAS France
- Groupement SIORAT / CHAUSSE
- EUROVIA AQUITAINE
- PIGNOT TP

Après analyse des offres et application des pondérations, il s'avère que le groupement SIORAT / CHAUSSE présente l'offre la mieux-disante. Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir le **groupement SIORAT / CHAUSSE** pour l'aménagement du bourg et de la traverse de la commune de SAINTE-NATHALENE.
- Autorise le Maire à signer toutes pièces concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ce marché, ainsi que les fournitures et services qui peuvent être passés, les accords-cadres et toutes décisions concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

L'entreprise SIORAT / MONTASTIER étant également chargée des travaux d'eau potable, les travaux d'aménagement du bourg et d'eau potable se feraient en même temps.

La première tranche des travaux débuterait fin juin et la deuxième début septembre 2021.

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC – coffrets prises et parvis église

Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE24) et a transféré sa compétence éclairage public. Il indique au conseil que des travaux d'éclairage publics s'avèrent nécessaires :

- Création du réseau pour la distribution d'énergie électrique (fourniture et mise en place de 2 bornes de distribution d'énergie électrique),
- Extension du réseau éclairage public pour l'éclairage du parvis de l'église (fourniture et mise en place d'un candélabre et de 2 projecteurs).

L'ensemble de l'opération est estimé à 19 602,39 € TTC.
S'agissant de travaux « Création ou extension d'équipements », et en application du règlement d'intervention adopté le 05/03/2020, la participation de la commune s'élève à 90 % de la dépense HT, soit un montant estimé à **14 701,79 € HT**.

Après contrôle des travaux, un décompte des sommes dues sera adressé par le SDE24. La dépense sera inscrite au budget de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le dossier qui lui est présenté,
- Demande au SDE24 de réaliser les travaux au plus tôt,
- S'engage à inscrire cette dépense au budget de la commune,
- S'engage à régler au SDE24 les sommes dues à réception du décompte définitif des travaux et du titre de recettes,
- Autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

DIVERS

- La convention SPA est reconduite pour l'année 2021 (0,85 € / habitant).
- Un poste a été attribué à l'école primaire de SAINTE-NATHALENE pour la rentrée 2021. Le RPI comptera 106 enfants. Les travaux pour la mise en place de la classe modulaire débuteraient pendant les vacances de Pâques.
- Une pâtisserie ouvrira au sein du bourg courant avril 2021.
- Adressage : les plaques et numéros de rues seront livrés à la mi-avril ; l'ESAT va commencer à planter les poteaux prochainement.
- L'hôtel-restaurant L'ESCALE est repris par la famille GOUYOU, qui envisage d'ouvrir pour servir des repas ouvriers (voir convention auprès de la Fédération Française du Bâtiment).